ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 57784

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les revendications des infirmiers anesthésistes qui souhaitent obtenir une meilleure reconnaissance de leur profession. Ainsi, ils réclament une grille indiciaire spécifique à leur spécialisation et réévaluée dès à présent, la parution précise et officielle des actes relevant de leur spécialité et l'intégration des primes dans leurs salaires de base. Ils souhaitent également que l'accès à la formation continue leur soit facilité du fait de l'exercice d'un métier en constante évolution. Ils insistent sur la place primordiale des infirmiers anesthésistes auprès des médecins, dans les blocs opératoires et les salles de réveil, et sur les responsabilités accrues qu'ils doivent assumer. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : M. François Goulard
Circonscription : Morbihan (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57784
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 920